

# Mesures coercitives contre le terrorisme d'Etat sous Paul Biya au Cameroun

Rapport soumis à la 37<sup>e</sup> session  
du Conseil des droits de l'homme



Rapport préparé et actualisé par :

Cercle de recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine (CRED)

Mail: [credong@yahoo.fr](mailto:credong@yahoo.fr). [www.pnad.ch](http://www.pnad.ch)

Yaoundé, le 29 janvier 2017

## **Table des matières**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>I. Les exécutions sommaires sous Paul Biya.....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>II. Les détentions illégales, les disparitions forcées et assassinats des élites politiques et civiles .....</b> | <b>10</b> |
| <b>III. La persécution des religieux .....</b>  | <b>13</b> |
| <b>IV. Conséquences négatives du terrorisme d'Etat sous Paul Biya.....</b>  | <b>15</b> |
| <b>Annexe1 : Préavis du CRED adressés au Président Paul Biya et aux Ambassades au Cameroun ....</b>                 | <b>17</b> |
| <b>Annexe 2 : Appel à signature du CRED en vue de l'élimination du terrorisme d'Etat sous P. Biya.</b>              | <b>21</b> |
| <b>Annexe 2 : Document : Le rapport qui dénonce la richesse de P. Biya.....</b>                                     | <b>22</b> |

## Introduction

L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Par sa résolution 34/8 du 21 mars 2017 (A/HRC/34/L.9), le Conseil des droits de l'homme réaffirme le droit des personnes de vivre en paix, libres et en sécurité, et d'être protégées en toutes circonstances de la menace du terrorisme, et réaffirme sa volonté sans faille de renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Par terrorisme d'Etat, nous entendons dans ce rapport, un ensemble de faits, d'actes ou de politiques menées ou sous le contrôle du Président Paul Biya, au pouvoir depuis plus de 42 ans au Cameroun, qui portent gravement atteinte à la vie, à la liberté, à la sûreté, et à la sécurité de l'Etat du Cameroun, et en particulier à la sécurité des biens, des personnes, et des populations camerounaises placées sous son autorité de chef suprême des forces armées et polices d'après la Constitution camerounaise.

Les actes ou les politiques les plus couramment illustrés par la littérature pour décrire et caractériser le pouvoir terroriste de Mr Paul Biya sont entre autres : les armées secrètes, les assassinats politiques, la persécution des religieux, la dictature mystique et bureaucratique, les détentions illégales et les disparitions forcées des élites politiques et civiles, les arrestations arbitraires, les exécutions sommaires, les interdictions de manifester pacifiquement, la corruption et le trafic d'influence du pouvoir judiciaire, le pillage des caisses de l'Etat, les comptes et avoirs non déclarés conformément à l'article 66<sup>1</sup> de la Constitution, l'endettement massif du Cameroun et le tripatouillage électoral.

Les faits compilés dans ce rapport tirent leurs sources de différents acteurs socio-politiques au Cameroun, des rapports des organisations non gouvernementales ainsi que des médias. Les faits rapportés sont non exhaustifs et aucune réparation n'a été faite par l'Etat du Cameroun aux victimes. Pour certains cas, le pouvoir en place a mis en place des commissions d'enquêtes fallacieuses pour atténuer les pressions de l'opinion et dont les résultats n'ont jamais été révélés.

Dans une optique de synthèse, les faits de terrorisme d'Etat reprochés au Président Paul Biya, seront regroupés dans trois principaux titres :

---

<sup>1</sup> L'Art 66 de la Constitution camerounaise stipule que : « *Le Président de la République, le 1er Ministre, les membres du gouvernement et assimilés, le président et les membres du bureau de l'Assemblée Nationale, le président et les membres du bureau du Sénat, les Députés, les Sénateurs, tout détenteur d'un mandat électif, les Secrétaires Généraux des ministères et assimilés, les Directeurs Généraux des entreprises publiques et parapubliques, les Magistrats, les personnels des administrations chargés de l'assiette, du recouvrement et du maniement des recettes publiques, tout gestionnaire de crédits et des biens publics, doivent faire une déclaration de leurs biens et avoirs au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonction.* »

- **Les exécutions sommaires sous Paul Biya**
- **Les détentions illégales, les disparitions forcées et les assassinats des élites politiques et civiles**
- **La persécution des religieux**

Ce rapport soutient que les effets des actes sus visés portent gravement atteinte et sont préjudiciables sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne, et s'opposent à la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit au travail, à l'éducation, à la santé et au développement, qu'ils menacent l'intégrité territoriale et la sécurité des États, l'état de droit et la démocratie, et qu'ils représentent en dernière analyse une grave menace pour le fonctionnement des sociétés et pour la paix et la sécurité internationales.

Par conséquent, le CRED demande aux Etats membres d'envisager de prendre toutes les mesures prévues dans la résolution 60/288 de l'Assemblée générale portant sur la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment l'annexe partie I et II ; ainsi que d'autres mesures pertinentes en vue de l'élimination des moyens (sanctions économiques et gel des avoirs), des actes terroristes perpétrés sous l'autorité du Président de la République, Mr Paul Biya au Cameroun, que les réparations soient faites aux victimes, et que de tels actes ne puissent plus se reproduire dans l'avenir.

Mr Hilaire BELL

Président de CRED

Coordonnateur du Programme National anti-discrimination du Cameroun(PNAD)

## I. Les exécutions sommaires sous Paul Biya

Mr Paul Biya est promu en juin 1975, Premier ministre du Cameroun par le Président Ahmadou Ahidjo. Il devient Président de la République le 06 novembre 1982 à l'issue de la démission de Mr Ahmadou Ahidjo. Très vite, le nouveau chef de l'Etat décide de concentrer dans ses seules mains « les trois pouvoirs exécutifs » : la présidence du parti, la présidence de l'Etat et la présidence du gouvernement en supprimant en janvier 1984 le poste de premier ministre et en poussant en exil son prédécesseur. C'est ainsi que le Cameroun entre dans une ère de terrorisme d'Etat généralisé dont quelques points saillants sont illustrés dans les lignes qui suivent.


### I.1 Exécutions sommaires dans le cadre du putsch du 06 avril 1984

Source : © Camer.be : Hugues Seumo

A l'issue du coup d'Etat manqué du 06 avril 1984 au Cameroun, le Président Paul Biya a ordonné, l'exécution des personnes suivantes. Les procès expéditifs et non réglementaires tenus à Mbalmayo, Nfou et Yaoundé n'ont laissé aucune trace écrite connue officiellement.

#### Condamnés à mort et exécutés à Mbalmayo le 1er mai 1984

| N° | Noms et Prénoms      | Grades ou Fonctions     | DATE et lieu d'exécution |
|----|----------------------|-------------------------|--------------------------|
| 1  | ABALELE ABAYA        | Capitaine               | 1er mai 1984, Mbalmayo   |
| 2  | ABALI IBRAHIM        | Capitaine               |                          |
| 3  | ABOU KATIL           | Sergent                 | Suicidé                  |
| 4  | ABOUBAKARI LIMANGANA | Maréchal des logis chef | 1er mai 1984, Mbalmayo   |
| 5  | ALIOUM HAMAL         | Adjudant-chef           |                          |
| 6  | AMADOU ALADJI DJATAO | Maréchal des logis chef |                          |
| 7  | AMADOU AMINOU        | Lieutenant              |                          |
| 8  | AMADOU SADOU         | Capitaine               |                          |
| 9  | AWALABASSI           | Capitaine               |                          |
| 10 | BOUBAOUMAROU         | Capitaine               |                          |
| 11 | DAMA WASSOU          | Lieutenant              |                          |
| 12 | DJIDDA DJIBRIL       | Capitaine               |                          |
| 13 | DONGUE Etienne       | Maréchal des logis chef |                          |

| N° | Noms et Prénoms    | Grades ou Fonctions     | DATE  et lieu d'exécution |
|----|--------------------|-------------------------|--|
| 14 | DOURANDI Mathieu   | Lieutenant              |  |
| 15 | HAMADOU HAMAHOULDÉ | Maréchal des logis chef |  |
| 16 | HAMZA Paul         | Lieutenant              |  |
| 17 | HAROUNA            | Lieutenant              |  |
| 18 | ILOU OUSMAN        | Adjudant                |  |
| 19 | ISSAADOUM          | Dg Fonader              |  |
| 20 | KOMANDA René       | Maréchal des logis chef |  |
| 21 | MALIKI             | Lieutenant              |  |
| 22 | MARKISSAN SAIDOU   | Sergent                 |  |
| 23 | MEIKLANDI MEY      | Maréchal des logis chef |  |
| 24 | NGOMNA             | Lieutenant              |  |
| 25 | NLOHOU ADAMOU      | Maréchal des logis chef |  |
| 26 | OUMAROU YORONGUÉ   | Lieutenant              |  |
| 27 | OUSMANOU NGAINIL   | Maréchal des logis      |  |
| 28 | SALE IBRAHIM       | Colonel                 |  |
| 29 | SALI OUMAROU       | Adjudant                |  |
| 30 | SAMBO Etienne      | Maréchal des logis      |  |
| 31 | SEHOU TOURÉ        | Adjudant                |  |
| 32 | SOULEY GOURNOI     | Lieutenant              |  |
| 33 | YAYA ADOUM         | Sous-lieutenant         |  |
| 34 | YAYA MAZOU         | Capitaine               |  |
| 35 | ZEBOBE Elie        | Lieutenant              |  |

### Condamnés à mort et exécutés à Mfou les 15 et 16 mai 1984

| N° | Noms et Prénoms       | Grades ou Fonctions     | <a href="#">DATE</a> et lieu d'exécution |
|----|-----------------------|-------------------------|--|
| 1  | BANAMO                | Gendarme                | 15 mai 1984, Mfou                        |
| 2  | DALIL MOYAL           | Adjudant-chef           | 15 mai 1984, Mfou                        |
| 3  | DANLADI MAITOURARI    | Maréchal des logis chef | 16 mai 1984, Mfou                        |
| 4  | DANMO Blaise          | Maréchal des logis chef | 15 mai 1984, Mfou                        |
| 5  | DJIBRILLA BOUSSA ADJI | Gendarme                | 15 mai 1984, Mfou                        |
| 6  | KASKA ALCAO           | Gendarme major          | 15 mai 1984, Mfou                        |
| 7  | OUSMANOU SALBE        | Maréchal des logis chef | 16 mai 1984, Mfou                        |
| 8  | TRAPTOUANG Philippe   | Gendarme major          | 15 mai 1984, Mfou                        |

### Condamnés à mort et exécutés à Yaoundé

| N° | Noms et Prénoms | Grades ou Fonctions    | Date et lieu d'exécution |
|----|-----------------|------------------------|--------------------------|
| 1  | AFTADAY ISAAC   | Maréchal de logis chef | 09 août 1984 Yaoundé     |
| 2  | INOUA MOHAMAL   | Maréchal de logis chef | 09 août 1984 Yaoundé     |
| 3  | SOUWE Thomas    | Sergent                | 1er juillet 1984 Yaoundé |
| 4  | YAYA OUMAROU    | Civil                  | 09 août 1984 Yaoundé     |

### Morts en détention pour mauvais traitement, mauvaise alimentation et manque de soins

| N° | Noms prénoms | Grades   | Date de décès |
|----|--------------|----------|---------------|
| 1  | ADAMA AHI    | Gendarme | 12/10/1984    |
| 2  | ADAMA WAPOUO | Gendarme | 15/04/1985    |
| 3  | AMADOU SADOU | Gendarme | 05/09/1987    |
| 4  | BATCHANE     | Gendarme | 25/01/1985    |

| N° | Noms prénoms       | Grades       | Date de décès |
|----|--------------------|--------------|---------------|
| 5  | BOUBA GONI         | Sergent-chef | 03/02/1988    |
| 6  | DAOUDOU Dieudonné  | Gendarme     | 03/12/1987    |
| 7  | DJAKAYA Albert     | Gendarme     | 13/08/1987    |
| 8  | DJELANI GONI       | Gendarme     | 27/10/1984    |
| 9  | DJIBERSOU TCHASSOU | Sergent-chef | 03/03/1988    |
| 10 | GOLDON Jean        | Gendarme     | 12/10/1984    |

## **I.2 Exécutions sommaires dans le cadre du commandement opérationnel de 2000 au Cameroun**

Le Commandement opérationnel est une unité spéciale que le président de la République du Cameroun, Mr Paul Biya, avait créé à Douala en février 2000 pour lutter contre le banditisme. Le commandement opérationnel avait à sa tête le général de brigade Philippe Mpay. Durant l'exercice de la mission du commandement opérationnel à Douala, des actes de violences et de tortures généralisées ont été perpétrés sur la population, ainsi que des exécutions extrajudiciaires. Le bilan qui ressort des informations tirées de diverses sources fait état de plus d'un millier de morts et de personnes disparues. Les vidéos suivantes en attestent des faits :

[https://www.youtube.com/watch?v=XhwWFPPp2\\_A](https://www.youtube.com/watch?v=XhwWFPPp2_A)

<https://www.youtube.com/watch?v=zFtK357-0M4>

<https://www.youtube.com/watch?v=yp5ob2tTGMI>

<https://www.facebook.com/modestine.carole/videos/vb.1422056385/10211856035942616/?type=2&theater>

## **I.3 Exécutions sommaires dans le cadre des révoltes populaires contre la modification de la Constitution de 2008 et la montée de la misère sociale**

En 2008, le président Paul Biya a initié la modification de la Constitution du Cameroun limitant le mandat présidentiel à deux mandats, afin de se représenter lors des élections présidentielles de 2011. Les révoltes populaires initiées par les principaux partis d'opposition et les acteurs civils furent gravement réprimées. Les révoltes ont été accentuées avec la hausse des prix des principales denrées de première nécessité et notamment du carburant et l'augmentation du chômage et du sous-emploi.



Selon le bilan officiel, annoncé le 5 mars 2008 par le ministre camerounais de la communication, il y aurait eu 24 morts dont un policier ; la police aurait procédé à plus de 1500 interpellations ; certains manifestants seraient toujours recherchés par la police. Ils sont considérés comme leaders des manifestants du quartier briqueterie à Yaoundé, la capitale politique. La radio RFI avait dressé un premier bilan de 170 morts le 27 février 2008.

L'ONG Camerounaise « La maison des droits de l'homme », proche de l'opposition, ainsi que divers médias et organisations évoquent, quant à elles, plus de cent morts tout en reconnaissant ne pas être capables d'évaluer précisément le bilan en vies humaines.

## II. Les détentions illégales, les disparitions forcées et assassinats des élites politiques et civiles

Au Cameroun, les détentions illégales et les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les assassinats politiques sont le principal moyen du pouvoir terroriste pour semer la peur, la terreur et faire taire les principaux adversaires, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes qui combattent la dictature présidentielle de Mr Paul Biya.

Nous avons choisi de dresser ci-après la liste d'un certain nombre de personnes et personnalités politiques qui sont victimes d'un harcèlement judiciaire et des procès interminables au Cameroun ordonnés par le Président de la République, Mr Paul Biya.

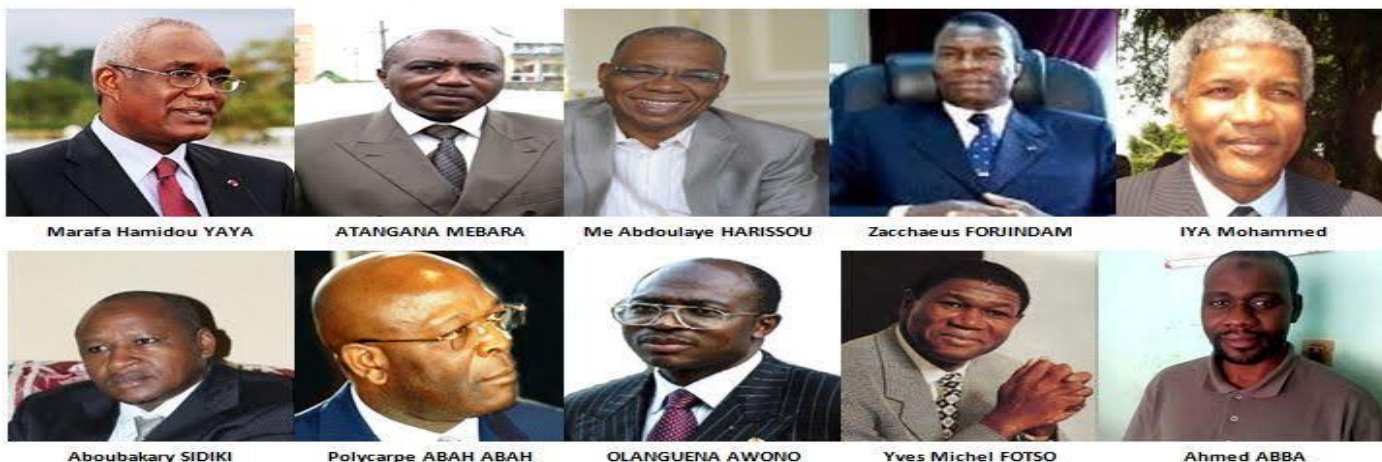
### II.1 Liste des prisonniers politiques au Cameroun

D'après le Comité de libération des prisonniers politiques (CL2P), les prisonniers politiques sont des personnes :

- Reconnues prisonnier d'opinion par les organisations internationales de défense des droits de l'homme.
- Maintenus en prison au-delà de la peine qui a été prononcée par la justice contre elles.
- Font face à une multiplication de procédures, dans une sorte de procès à tiroirs dont le seul but est de le maintenir en détention sans motif valable.
- En détention prolongée – parfois sans jugement – dans une prison spéciale (dite de haute sécurité), hors du système carcéral commun.

Sur la base de ces critères, la liste ci-contre présente quelques personnalités politiques ayant été au Gouvernement du Cameroun et qui font l'objet d'emprisonnements commandités sous les ordres du Président Paul Biya. **La liste est non exhaustive.** De nombreuses autres sont décédées dans les opérations commanditées par le Chef de l'Etat. Les personnes suivantes et bien d'autres sont considérées comme **des otages** du Président Paul Biya

#### PRINCIPALES VICTIMES DE L'ARBITRAIRE POLITIQUE ET JUDICIAIRE AU CAMEROUN



## II.2 Liste des disparitions forcées au Cameroun

Depuis octobre 2016, les populations des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun manifestent leur mécontentement sur les politiques discriminatoires contre les minorités linguistiques anglophones et le pouvoir dictatorial et tyrannique mené par le Président Mr Paul Biya. Plus d'un millier de gendarmes, policiers et militaires ont été déployés dans les deux régions. Les populations subissent actuellement des mesures et traitements cruels, inhumains ou dégradants et des tortures généralisées. Les écoles sont fermées. Les accès internet ont été coupés voire limités. La radio Hot Cocoa a été fermée et des organisations de la société civile ont été dissoutes le 17 janvier 2017: SCNC et CACSC. Plus de vingt mille camerounais se sont réfugiés au Nigeria voisin y compris les leaders et défenseurs des droits des minorités anglophones qui se sont constitués en Gouvernement intérimaire dirigé par Mr AYUK TABE qui ont déclaré l'indépendance de l'Etat d'Ambazonie occupant le territoire des deux régions anglophones du pays(Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun).

La liste non exhaustive des personnes détenues est de 131 personnes, 24 disparues et une vingtaine tuées. Les personnes suivantes ont été rapportées disparues d'après les informations relayées par les organisations de défense des droits de l'homme et les médias sociaux. Liste non exhaustive :

1. NANGE EUGENE
2. EFANGE CHUKU
3. JOHN MBOE MEDIKO
4. OKOLE VINCENT NANJE
5. OBI CLINTON
6. EYAMBE AUGUSTINE
7. KABA ALFRED
8. ITOE EEMMANUEL
9. NGOE WISDOM
10. NGOE BERLIS
11. SAKWE COSMAS
12. NANJE NALENYA
13. ELANGWE NANGOH
14. SUBE CELESTINE
15. NGOE VALLENTINE
16. MOSES ETIM

17. BWEH HANSON
18. MONDAY JOSEPH
19. MUNGO FRANCIS
20. ACHU VICTOR
21. EWANG ETONE
22. YOH AGIMUS
23. SAM NELSON
24. TIBER WILFRED

**Une liste actualisée des détenus a été publiée sur le lien :** [http://www.camer.be/65592/1:11/cameroun-a-crise-anglophone-les-datenus-anglophones-de-la-sociata-civile-tous-des-prisonniers-daopinion-cameroon.html?utm\\_source=feedburner&utm\\_medium=twitter&utm\\_campaign=Feed%3A+camer%2FYqkK+%28Le+flux+rss+de+camer.be%29](http://www.camer.be/65592/1:11/cameroun-a-crise-anglophone-les-datenus-anglophones-de-la-sociata-civile-tous-des-prisonniers-daopinion-cameroon.html?utm_source=feedburner&utm_medium=twitter&utm_campaign=Feed%3A+camer%2FYqkK+%28Le+flux+rss+de+camer.be%29)

## **II.2 Les prisons au Cameroun : les camps de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants**

Les prisons au Cameroun sont de véritables lieux de déportations, de concentration et de maltraitance des détenus. Les images, les photos et les reportages publiés sur les liens suivants en attestent l'état de la situation :

- Photos prévenus Commissariat du 6<sup>e</sup> New-Bell à Douala :

<https://www.facebook.com/modestine.carole/videos/10211856004541831/>

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10211795057098183&set=pcb.10211795069298488&type=3>

- Vidéo Cameroun 30 jours à la prison centrale de Yaoundé :

<https://www.youtube.com/watch?v=NSZy1nWyKMA>

- Confessions d'un condamné à mort de Kondengui :

<https://www.youtube.com/watch?v=4UyQyxWXN20>

- Chambres de torture secrètes au Cameroun des soldats du BIR : en lien avec la lutte contre le terrorisme de Boko Haram

<https://www.youtube.com/watch?v=uWILJPUT34E>

### III. La persécution des religieux

Au Cameroun, de nombreux responsables du clergé et des personnes consacrées, notamment de l'église catholique ont été assassinés. Le plus récent est l'assassinat tragique de Mgr Jean Marie Benoît Balla, Evêque de Bafia au Cameroun dont le corps a été retrouvé le 02 juin 2017 par un pêcheur malien sous les eaux de la Sanaga. Dans ce cas précis comme dans d'autres assassinats cités plus loin, les enquêtes commanditées par le pouvoir en place sont entachées d'énormes irrégularités et l'impartialité du pouvoir judiciaire est très contesté pour pouvoir révéler la vérité sur ces assassinats.

Le CRED a choisi de publier ci-après l'extrait du Communiqué des évêques du Cameroun du 13 juin 2017 : Les Evêques du Cameroun se sont réunis en Assemblée plénière extraordinaire au siège de la Conférence Episcopale Nationale à Mvolyé, le mardi 13 juin 2017.

A l'issue de cette assemblée, les Evêques déclarent :

1/ L'Eglise catholique au Cameroun vit un moment difficile et délicat de son histoire et de sa mission. En effet, au matin du mercredi, le 31 mai 2017, la voiture de Monseigneur Jean Marie Benoît BALA, Evêque de Bafia, se trouvait en position de stationnement anormal sur le Pont de l'Enfance au lieu-dit Ebebda, en direction de Bafia. L'Evêque était porté disparu.

2/ Dès l'annonce de la disparition de l'Evêque, les autorités civiles et religieuses et les pouvoirs publics descendent sur les lieux. Orientés par un étrange message retrouvé sur le siège avant-droit de la voiture, à côté de sa carte d'identité nationale et d'autres pièces personnelles, ils ont donné l'ordre aux Sapeurs-Pompiers, d'entreprendre les recherches du corps de l'Evêque au fond du fleuve. Lesdites recherches continuent jusqu'au matin du vendredi, 2 juin 2017, où la dépouille de l'Evêque a été retrouvée par un pêcheur à quelques kilomètres du Pont de l'Enfance au lieu-dit Tsang et ramenée à la berge par les éléments des forces de défense. Le corps a été identifié par Nosseigneurs Piero PIOPPO, Nonce Apostolique au Cameroun, Samuel KLEDA, Président de la Conférence Episcopale, Jean MBARGA Archevêque de Yaoundé, en présence des autorités civiles et administratives parmi lesquelles le Gouverneur de la Région du Centre. La dépouille mortelle a été conduite à l'Hôpital Général de Yaoundé.

3/ Le samedi, 3 juin 2017, un avis de décès et un message de condoléances ont été adressés aux fils et filles du diocèse de Bafia et à la famille naturelle du défunt par le Président de la Conférence Episcopale et l'Archevêque de Yaoundé.

4/ A l'heure actuelle, le corps est à la disposition des autorités judiciaires en vue de la recherche des circonstances, des causes exactes et des auteurs de ce crime odieux et inacceptable.

5/ La mort tragique de Mgr Jean Marie Benoît BALA a choqué et bouleversé le Peuple de Dieu, tous les Camerounais et l'opinion internationale. Compte tenu des premiers constats, Nous, Evêques du Cameroun, affirmons que Mgr Jean Marie Benoît BALA ne s'est pas suicidé ; il a été brutalement assassiné. Voilà un

meurtre de plus, et un de trop.

6/ Nous avons le triste souvenir de plusieurs autres prélats, membres du clergé et personnes consacrées qui ont été assassinés dans les conditions non élucidées jusqu'à ce jour. Pensons notamment à **Mgr Yves PLUMEY (Ngaoundéré - 1991), Abbé Joseph MBASSI (Yaoundé - 1988), Père Antony FONTEGH (Kumbo-1990), les Sœurs de Djoum (en 1992), Père Engelbert MVENG (Yaoundé – 1995), pour ne citer que ceux-là.**

Nous avons le sentiment que le clergé au Cameroun est particulièrement persécuté par des forces obscures et diaboliques.

## **IV. Conséquences négatives du terrorisme d'Etat sous Paul Biya**

### **IV.1) Conséquences négatives sur le plan social, culturel et économique**

En quelques chiffres, depuis la prise de pouvoir en 1982 du Président Paul Biya, le Cameroun connaît un point de retournement de sa prospérité économique dû à une baisse des revenus des matières premières, dont le pétrole ainsi que d'autres produits d'exportations (cacao, coton, café). Evaluée à environ 329 milliards de francs CFA au cours de cette période, cette baisse équivaut à 8,2% du PIB (République du Cameroun, 2003). L'incidence de la pauvreté n'a pratiquement pas diminué au niveau national (39,9 % contre 40,2 % en 2001). Le niveau de l'emploi a baissé de 10 % et le chômage atteint les 17 %. Ce niveau de chômage masque cependant un sous-emploi dont le taux est de 75,8 %. Cette situation s'est développée de manière concomitante à un accroissement important du secteur informel qui emploie environ 90 % des personnes actives (HRI/CORE/CMR/2013, par.23-31).

L'offre publique des services sociaux de base est encore insuffisante : D'après la Banque mondiale(2015)<sup>2</sup> 46,3% de la population n'a pas accès à l'électricité. En ce qui concerne l'eau, l'AFD(2013)<sup>3</sup> indique le taux d'accès par branchement individuel ou partagé n'est que de 26%, contre 78% au Sénégal ou 62% en Côte-d'Ivoire. Au niveau des infrastructures routières, le rapport de la BAD(2012)<sup>4</sup> souligne que le pays dispose d'un réseau de transport inadéquat, au regard de sa taille et du volume de ses activités. Le sous-secteur routier constitue le principal moyen de transport. Il assure 85 % du volume des échanges. Il compte 50 000 km, dont 24 % sont en bon état, et moins de 10 % bitumés. Les routes rurales de desserte représentent 25 % du réseau, ce qui témoigne d'un enclavement important de plusieurs zones du pays. Les principales voies d'accès reliant les centres urbains les plus importants sont souvent saturées et jugées dangereuses. Le sous-secteur ferroviaire constitue le deuxième moyen utilisé, principalement pour le transport des marchandises. D'une longueur de 1 245 km, il a plus de 40 ans d'existence et n'a pas fait l'objet de réhabilitation....L'un des impacts les plus négatifs fût le déraillement du train intercity 152 Camrail du 21.10.2016 dans la région d'Eseka au Cameroun, le bilan fait état de plus de 600 personnes décédées et gravement blessées et des dégâts importants. La Commission d'enquête instruite par Mr Paul Biya n'a jamais donné des résultats. La même année 2016, les statistiques font état de 3088 accidents routiers contre 1102 morts.

### **IV.2) Endettement massif<sup>5</sup> et enrichissement illicite du Président Paul Biya**

Si jusqu'au début des années 80, le Cameroun a toujours pratiqué une politique prudente d'endettement extérieur, il faut reconnaître qu'au milieu des mêmes années, la situation de la dette s'est profondément

<sup>2</sup> <http://fr.actualitix.com/pays/cm/cameroun-acces-a-l-electricite.php>

<sup>3</sup> <http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-afr/cameroun/Projets-developpement-cameroun/eau-et-assainissement/ameliorer-l-acces-a-l-eau-potable>

<sup>4</sup> <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Cameroun%20-%20Environnement%20de%20l'E2%80%99investissement%20priv%C3%A9.pdf>

<sup>5</sup> [http://bibliotheque.pssfp.net/livres/ENDETETEMENT\\_DU\\_CAMEROUN\\_UN\\_UNIVERSITY.pdf](http://bibliotheque.pssfp.net/livres/ENDETETEMENT_DU_CAMEROUN_UN_UNIVERSITY.pdf)

modifiée, en raison des difficultés de trésorerie face aux besoins grandissants, qui ont astreint l'Etat à recourir aux sources de financement extérieurs, en l'occurrence aux crédits des banques commerciales, consentis généralement aux conditions du marché. L'encours total de la dette extérieure s'est ainsi accru, passant de 2 262 millions de dollars en 1985 à 4 592 millions en 1990 et 6 473 millions en 1992, soit un taux de progression d'environ 46 %.

Entre 1993 et 1998, cet encours a continué à croître très fortement, passant de 6 985 millions de dollars en 1993 à 7 427 millions en 1997, pour se chiffrer à 7 091 millions de dollars en 1999. Cette croissance a été très significative à partir de 1994 suite à la dévaluation du franc CFA par rapport au franc français, la quasi-totalité des prêts étant libellés en devises.

L'accroissement de l'encours de la dette extérieure à partir de 1993 s'explique également par les effets conjugués des nouveaux engagements de l'Etat et des retards de paiement envers certains créanciers, notamment les pays non participants au Club de Paris et ceux du Club de Londres.

Tout au long de la période, la dette bilatérale a occupé une place très prépondérante avec une part moyenne de 72,2 % de l'encours total sur les trois dernières années de l'étude. Quant à la dette multilatérale, son encours est passé de 1 412 millions de dollars en 1996 à 1 536,8 millions en 1999.

Parallèlement à cette course effrénée du Président camerounais à l'endettement, Paul Biya devient l'une des plus grosses fortunes du continent africain. Il figure parmi les 7 Présidents les plus riches dans un classement récent en 2017 qui évalue sa fortune à plus de 200 millions de dollars et bien plus.<sup>6</sup> Voir les détails en annexe 3.

---

<sup>6</sup> <https://afriquetimes.com/classement-des-10-presidents-africains-les-plus-riches-en-2017/>



# Annexe 1 :

## Préavis du CRED adressés au Président Paul Biya et aux Ambassades au Cameroun



**CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE**  
ONG internationale dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies  
Genève, le 22 octobre 2016

0258/CRED/PR/SS/22/10/16

S.E. M. Anatole Fabien NKOU  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent du Cameroun

### Concerne : Préavis

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Plus de 400 personnes ont été victimes du déraillement du train Intercity 152 Camrail du 21/10/2016 à Eseka. Ce drame qui endeuille le peuple camerounais tout entier survient dans un contexte d'insécurité grandissante marqué par la résurgence des attentats terroristes qui ont déjà fait plus de 1000 morts au Cameroun.

D'après la Constitution du Cameroun, il incombe au Chef de l'Etat d'assurer la sécurité et les conditions nécessaires au développement des citoyens du Cameroun.

Au regard des circonstances actuelles, nous constatons comme un grand nombre de camerounais des défaillances et l'échec de la politique de la Nation prônée par le Chef de l'Etat et mise en œuvre par le Gouvernement (Art. 11(1) et 5(2)) CC.

Par conséquent, nous vous demandons :

- 1) La démission immédiate du Président de la République ;
- 2) La démission immédiate du Gouvernement ;
- 3) Le dédommagement par l'Etat du Cameroun de 500 millions par personne décédée lors du drame ferroviaire du 21.10.2016 et 50 millions par blessé.

Nous vous informons du préavis de manifestation devant l'Ambassade du Cameroun à Genève et devant la place des Nations pour revendiquer les droits des victimes au dédommagement et ceux du peuple camerounais à des meilleures conditions de vie et au changement à la tête de l'Etat.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.

Copie : Département de la sécurité  
et de l'économie du Canton de Genève

Mr Hilaire BELL, Président  
Mme Meierhofer Charlotte, Conseillère du Président

Case postale 80 CH 1258 Perly - Tél ☎0041)76.213.98.22- [www.pnad.ch](http://www.pnad.ch) -mail: credong@yahoo.fr



**CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE**  
ONG internationale dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies  
Genève, le 10 décembre 2016

0278/CRED/PR/SS/10/12/16

S.E. M. Anatole Fabien NKOU  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent du Cameroun

**Concerne :** Sommation de quitter le pouvoir- Cesser d'endetter le Cameroun-Dédommager les victimes et laisser le Cameroun en paix comme trouvé en 1982.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

En cette journée internationale des droits de l'homme, nous avons l'impérieux devoir de vous rappeler que notre préavis du 22 octobre 2016 par lequel nous vous demandons les objets ci-après est resté sans suite: 1) La démission immédiate du Président de la République ; 2) La démission immédiate du Gouvernement ; 3) Le dédommagement par l'Etat du Cameroun de 500 millions par personne décédée lors du drame ferroviaire du 21.10.2016 et 50 millions par blessé.

En sus de ces objets, les événements actuels au Sud-Ouest et au Nord-Ouest du Cameroun fondés sur une revendication du fédéralisme au Cameroun sont réprimés par les forces de l'ordre, alors que ce système d'organisation de l'Etat a réussi aux Etats-Unis, en Allemagne, en Russie et en Suisse où séjournent régulièrement Mr Paul Biya et ses collaborateurs.

Par ailleurs, l'actualité récente du 03 décembre 2016 a vu la victoire de l'équipe de football du Nigeria, un Etat fédéral, sur celle du Cameroun en finale de la CAN féminine à Yaoundé, alors même des investissements massifs avec des dettes d'origine étrangère ont été décidés par le Chef d'Etat pour organiser ces tournois et construire des stades au détriment des priorités du développement du Cameroun inscrits dans le DSRP.

Ces faits et bien d'autres que nous citons dans notre article du 09.10.2016 (pièce) démontrent à suffisance l'incapacité du Chef de l'Etat et du Gouvernement de diriger le Cameroun dans de bonnes conditions. **Et de ce fait, nous sommons :**

- 1) Mr Paul Biya, Président de la République du Cameroun, de quitter le pouvoir, cesser d'endetter le Cameroun et dédommager les victimes des événements tragiques visés dans la présente correspondance et annexes et laisser le Cameroun en paix comme trouvé en 1982.
- 2) Faute de quoi, Mr Paul Biya sera tenu responsable de toutes les conséquences de fait et de droit qui pourraient en résulter au Cameroun.

Veillez agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.

Mr Hilaire BELL, Président de CRED

Case postale 80 CH 1258 Perly - Tél ☎0041)76.213.98.22- [www.pnad.ch](http://www.pnad.ch) -mail: credong@yahoo.fr



**CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE**  
ONG internationale dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies  
Yaoundé, le 12 décembre 2016

**0279/CRED/PR/CM/12/12/16**

A Toutes les Ambassades, Consuls, Organisations internationales, régionales et représentants des institutions financières et de développement international représentés au Cameroun

**Concerne :** Suite donnée aux travaux de la Première session du Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sur le thème : « Elargissement de l'espace démocratique : le rôle des jeunes dans la prise de décision publique ».

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Cercle de Recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine (CRED) agissant en qualité de coordonnateur du programme national anti-discrimination (PNAD) mis en œuvre au Cameroun depuis 2012 par le CRED, a eu l'honneur de participer le 21 novembre dernier aux travaux de la Première session du Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sur le thème : « Elargissement de l'espace démocratique : le rôle des jeunes dans la prise de décision publique ». Nous vous mettons en pièces jointes :

- La déclaration du Président de CRED, Coordonnateur du PNAD du 13 juin 2016 au titre des contributions de CRED aux travaux du forum;  
[http://pnad.ch/images/PNAD/docs/front/Lettre\\_forum\\_droits\\_homme\\_Yde-Juin-2016.pdf](http://pnad.ch/images/PNAD/docs/front/Lettre_forum_droits_homme_Yde-Juin-2016.pdf)

- Le préavis et la sommation du 10.12.2016 de quitter le pouvoir, cesser d'endetter le Cameroun, dédommager les victimes et laisser le Cameroun en paix adressée à Mr Paul Biya, Président de la République du Cameroun à l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme.

Nous attirons votre très haute attention sur cette dernière sommation et vous demandons en vertu de l'idéal de fraternité, de justice et de progrès prescrits au préambule de la Constitution du Cameroun, de :

- Conseiller Mr Paul Biya de quitter le pouvoir et de laisser le Cameroun en paix ;
- Arrêter tout endettement du Cameroun ;
- Mettre en œuvre des zones de sécurisation internationale des manifestations pacifiques au Cameroun ;

Dans cette attente, veuillez agréer, Excellences, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Hilaire BELL

Président de CRED et Coordonnateur du PNAD

B.P. 20810 Yaoundé Cameroun - [www.pnad.ch](http://www.pnad.ch) - Pour toute réponse écrire à : [credong@yahoo.fr](mailto:credong@yahoo.fr)





*CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE*  
ONG internationale dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies  
**Genève, le 15 août 2017**

**09/CRED/PR/SS/15/08/17**

**S.E. M. Anatole Fabien NKOU**  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent du Cameroun

**Concerne : Troisième** Préavis à Mr Paul BIYA, Président de la République du Cameroun

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

En référence à nos précédents préavis du 22 octobre 2016 et 10 décembre 2016, nous avons l'obligation de vous saisir par cette troisième correspondance, en ce jour dédié à la vierge Marie, vous priant de transmettre à monsieur Paul Biya, Président de la République du Cameroun, notre préavis lui accordant **110 jours** pour quitter le pouvoir.

Mr Paul Biya peut aller rester en paix au Mali s'il le veut.

Nous vous rappelons que contrairement à ce que Mr Paul Biya laisse croire, le Cameroun ne sera pas dans le chaos. Le Cameroun, sera après le dictateur Paul Biya, un Etat fédéral uni, une nation forte et une puissance économique mondiale.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.

**Copie** : Article publié dans les réseaux sociaux et programme des manifestations pacifiques adressé Département de la sécurité et de l'économie du Canton de Genève

Hilaire BELL  
Président de **CRED**

# Annexe 2 :

## Appel à signature du CRED en vue de l'élimination du terrorisme d'Etat sous P. Biya<sup>7</sup>



**CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE**  
ONG internationale dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies  
Genève, le 25 août 2017

012/CRED/PR/SS/25/08/17

**Concerne :** Appel à signatures dans le cadre des manifestations pacifiques contre le terrorisme d'Etat sous Paul Biya au Cameroun

Le CRED sollicite les signatures des personnes, organisations, institutions, Etats membres du Conseil des droits de l'homme et des Nations unies en vue de la prise des mesures coercitives en vue de l'élimination du terrorisme d'Etat institué au Cameroun dans toutes ses formes et moyens.

| Date       | Nom et Prénom/<br>Institution/<br>Organisation/<br>Etat Membre/<br>Mission<br>Permanente | Adresse de<br>contact           | signatures | Observations |
|------------|--|---------------------------------|------------|--------------|
| 15/08/2017 | Bell<br>Houise<br>CRED   | C.P. 80<br>1258 Perly<br>SUISSE |            |              |
|            |  |                                 |            |              |
|            |  |                                 |            |              |
|            |  |                                 |            |              |
|            |  |                                 |            |              |
|            |  |                                 |            |              |
|            |  |                                 |            |              |
|            |  |                                 |            |              |

Case postale 80 CH 1258 Perly - Tél ☎0041)76.213.98.22- [www.pnad.ch](http://www.pnad.ch) -mail: [credong@yahoo.fr](mailto:credong@yahoo.fr)

<sup>7</sup> Les collectes des signatures ont eu lieu devant la Mission permanente du Cameroun à Genève durant la 36<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en septembre 2017 lors des manifestations pacifiques organisées par le CRED et nous dénombrons une centaine de signatures collectées hormis les signatures qui sont toujours en cours de collecte en ligne sur le lien :  
[https://secure.avaaz.org/fr/petition/Toute\\_personne\\_organisations\\_institutions\\_Etats\\_membres\\_de\\_IONU\\_Appel\\_a\\_signatures\\_du\\_CRED\\_pour\\_lelimination\\_du\\_terroris/?phWYvlb&utm\\_source=sharetools&utm\\_medium=facebook&utm\\_campaign=petition-449216-](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Toute_personne_organisations_institutions_Etats_membres_de_IONU_Appel_a_signatures_du_CRED_pour_lelimination_du_terroris/?phWYvlb&utm_source=sharetools&utm_medium=facebook&utm_campaign=petition-449216-)  
Toute\_personne\_organisations\_institutions\_Etats\_membres\_de\_IONU\_Appel\_a\_signatures\_du\_CRED\_pour\_lelimination\_du\_terroris&utm\_term=hWYvlb%2Bfr

# Annexe 3 :

## Document le Rapport qui dénonce la richesse de Paul Biya, président du Cameroun

<http://www.journalducameroun.com/article.php?aid=1913>

### Document: Le rapport qui dénonce la richesse de Paul Biya, président du Cameroun

Par Comité catholique contre la faim et pour le développement - 24/06/2009

*Intégralité du chapitre Cameroun*

*En mars 2007, un rapport du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre solidaire) détaillait une partie des biens des chefs d'État parmi les plus pauvres de la planète. L'enquête portait le titre « Biens mal acquis... profitent trop souvent », pour désigner les milliards d'euros détournés par ces dirigeants, notamment africains. Les premières plaintes contre des présidents corrompus s'appuyèrent ultérieurement sur les conclusions du document. Deux ans après, en 2009, l'ONG revient à la charge à travers une deuxième étude intitulée « Biens mal acquis, à qui profite le crime ? », qui sera rendue publique mercredi 24 juin. Son premier constat est que la corruption n'épargne aucun continent. D'après les coauteurs de l'enquête, Antoine Dulin et Jean Merckaert, « entre 105 et 180 milliards de dollars (75 et 130 milliards d'euros) ont été perçus par une trentaine de dictateurs » africains, américains, asiatiques et européens.*

Paul Biya a pris le pouvoir le 6 novembre 1982. Il a tiré profit, conformément à la Constitution camerounaise, de la démission de son prédécesseur Ahmadou Ahidjo, dont il était jusqu'alors Premier ministre. C'est son maintien au pouvoir depuis plus de 25 ans qui est sujet à caution. Les accusations de fraude ont ponctué les élections qui ont prorogé son mandat. En 2008, Paul Biya a d'ailleurs modifié la Constitution pour devenir, pratiquement, président à vie, à l'image de ses voisins gabonais et équato-guinéen. Il a en effet fait sauter le verrou qui, depuis la révision constitutionnelle de 1996, limitait à deux le nombre de mandats présidentiels. Se protège-t-il ainsi d'éventuelles représailles que pourraient lui tenter ses successeurs?

Le Cameroun est considéré, selon l'indice de perception de la corruption développé par l'association Transparency International, comme l'un des pays les plus corrompus du monde. Il a même obtenu le titre de champion du monde de la catégorie dans le classement établi par TI en 1998 et 1999. Malgré cette piètre réputation, Paul Biya refuse la création d'une Commission des Biens Mal Acquis dans son pays pour lutter contre la corruption. Il préfère installer, le 11 mars 2006, la CONAC (Commission nationale de lutte contre la corruption), à la tête de laquelle il a nommé un fidèle, Paul Tessa, ancien ministre et ancien secrétaire général de la présidence de la République. En janvier 2008, pour se concilier les bonnes grâces des bailleurs internationaux, et probablement aussi pour régler des comptes avec certains ministres qui lorgnaient sa place, le président Biya lance une grande opération « Épervier » de lutte contre la corruption. Une liste d'une soixantaine de personnalités, ministres, directeurs généraux, hommes d'affaires, est publiée dans la presse à cet effet. Mi 2008, une quinzaine d'entre elles avaient été interpellées, jugées et condamnées à de lourdes peines privatives de liberté et de fortes amendes. Des experts comme Francis Dooh Collins sont nommés pour rechercher les 162 millions d'euros qui, selon le gouvernement, auraient été détournés. Me Jacques Vergès aurait également été sollicité.

# Biens mal acquis

## À QUI PROFITE LE CRIME ?



Quand on parle « Biens mal acquis », on pense au patrimoine d'Omar Bongo, Denis Sassou Nguesso... Les procédures judiciaires nées en France de notre étude de 2007 sont passées par là.

Après une enquête minutieuse, le CCFD-Terre Solidaire sort un rapport actualisé « Biens mal acquis, à qui profite le crime ? ». Il passe en revue les avoirs détournés de plus de 30 dirigeants de pays en développement : plus de 100 milliards de dollars, autant d'argent qui ne sera pas investi dans la santé, l'éducation, l'agriculture... A ce jour, les pays riches n'en ont restitué que 1 à 4 % aux populations volées. Et ce, en dépit de leurs promesses répétées de lutter contre la corruption.

Pourquoi ? C'est la question centrale du rapport. En cause, l'hypocrisie des pays du Nord, les paradis fiscaux et judiciaires, les prêts à des régimes corrompus, le pillage des richesses...

**NOS RECOMMANDATIONS**  
à la France et à l'Union européenne

# le rapport

juin 2009



### LES BIENS MAL ACQUIS

#### De quoi parlons-nous ?

Un fléau pour les populations du Sud

D'où tenons-nous nos informations ?

### RESTITUTION DES AVOIRS DÉTOURNÉS

#### Les moyens existent

Il existe en substance d'un nouvel enjeu international

#### Les obstacles

Les voies de l'argent sale sont impénétrables

#### L'attitude des pays riches

Restituer, une question de volonté politique

#### Le rôle des citoyens

A la société civile de jouer

© www.ccfid.asso.fr

Le gouvernement camerounais a obtenu le soutien international dans cette opération, notamment celui du FBI, la police fédérale américaine. L'ancien ambassadeur des États-Unis au Cameroun, Niels Marquardt, s'était montré intransigeant sur le sujet : « ce n'est pas assez de publier les noms des personnes suspectées de corruption ou de les relever de leurs fonctions. Les personnes accusées de corruption doivent être officiellement inculpées, poursuivies et condamnées si leur culpabilité est établie. Dans le même temps, leurs biens mal acquis doivent être confisqués et retournés au trésor public ». Il s'agit pour les États qui prêtent leur concours de traquer la fortune des personnalités visées à l'étranger, notamment dans des paradis fiscaux, mais selon l'ambassade américaine, « ce n'est pas facile car il y a des comptes blanchis. (...) Il faut beaucoup de preuves ». Une autre chancellerie explique que « le plus difficile dans cette opération est de mettre tout le monde en prison, parce que plus ou moins tout le monde est trempé ».

Qu'en est-il de Paul Biya et ses proches ? Aucune information officielle ne filtre à leur sujet. Et pourtant, l'article 56 de la Constitution camerounaise, depuis sa révision en janvier 1996 par le président Paul Biya, dispose que « le président de la République, le Premier ministre, les membres du gouvernement et assimilés (...) doivent faire une déclaration de leurs biens et avoirs, au début et à la fin de leur mandat. » La loi N° 003 de 2006 du 25 avril 2006 dresse la liste exacte des personnes soumises à cette obligation de déclaration des biens et avoirs, mais en mai 2009, elle n'avait toujours pas été promulguée. Au contraire, le président camerounais a la réputation d'un des chefs d'État les plus secrets du monde. Déçus, voire vexés de ne pas trouver Paul Biya dans l'étude sur les biens mal acquis que nous avons publiée en 2007, des associations, syndicats et journalistes camerounais se sont penchés sur la question. La démarche est osée car, au Cameroun, le sujet est tabou.





© Journalducameroun.com

En février 2008, Jean-Bosco Talla, journaliste dans les journaux privés *Le Front* et *Germinal*, impliqué dans un programme de renforcement de la société civile camerounaise soutenu par le CCFD-Terre Solidaire, en a fait l'amère expérience. Alors qu'accompagné d'un stagiaire, il cherchait à localiser le patrimoine d'un ministre camerounais dans le village de Zoétélé, appareil photo en bandoulière, il fut arrêté, puis conduit d'un lieu à l'autre sur des centaines de kilomètres les yeux bandés et molesté. Il a fallu une mobilisation de la société civile au Cameroun et au niveau international, doublée de la vigilance des ambassades de France et des États-Unis, pour que Jean-Bosco Talla soit libéré au bout de cinq jours. Aussi, pour le lancement en mai 2008 de l'hebdomadaire *Germinal*, qu'il dirige, Jean-Bosco Talla choisit-il de sortir un dossier spécial sur « L'argent et les biens de Paul Biya ». Une enquête très documentée. Le succès fut immédiat : alors que la presse indépendante camerounaise tire rarement à plus de 4 000 exemplaires, 11 000 copies de ce numéro spécial s'arrachent en quelques jours. En mai 2009, c'est un autre magazine indépendant, *Les Cahiers de Mutations*, qui s'interroge : « Avoirs camerounais à l'étranger : peut-on rapatrier l'argent volé ? ».

On le voit, le sujet fait aujourd'hui débat au Cameroun. Et il y a de quoi. À peine devenu chef d'État, Paul Biya faisait parler de lui à propos de son patrimoine. Le 16 mars 1983, *Le Canard enchaîné* dévoilait deux acquisitions présidentielles en France : l'une avenue Foch à Paris, l'autre sur la Côte d'Azur, à Cagnes-sur-Mer. Le gouvernement camerounais explique alors que ces acquisitions sont le fait du citoyen Paul Biya et non du président. Et Paul Biya se pare d'un discours vertueux : « Il nous faut assurément recourir à la moralisation de la vie publique ». En mai 1997, *L'Événement* du jeudi estime que la fortune du président camerounais et de sa famille approche les 70 millions d'euros<sup>384</sup>, dont des châteaux en France et en Allemagne, à Baden-Baden. Un de ses proches, le professeur Titus Edzoa, estime aussi que « c'est le Camerounais le plus riche ». Parmi les résidences françaises, le journal camerounais *L'Expression* évoquait en 1997 celle du lieu-dit « de la ferme des bois » à Gambais (Yvelines), d'une valeur estimée de 6 millions d'euros à l'époque. Selon les journalistes de *Germinal* en 2008, « Paul Biya serait aussi actionnaire de plusieurs sociétés. (...) À cela, l'on doit ajouter le château en construction, à côté de l'Ambassade des États-Unis à Yaoundé ». Ces informations n'ont été ni confirmées ni infirmées par le président camerounais. Paul Biya sait également se montrer généreux avec ceux qu'il affectionne. Outre certains conseillers en communication français grassement rémunérés, l'Ordre de la Rose-Croix (AMORC), considéré en France comme une secte<sup>388</sup>, fait l'objet des largesses de la présidence camerounaise. Raymond Bernard, ancien secrétaire général de l'AMORC et fondateur de l'Ordre rénové du Temple (ORT), considéré comme le « berceau » de l'Ordre du Temple solaire, se voit remettre 5,6 millions de francs français le 2 mars 1990<sup>389</sup>, puis 11,2 millions de francs de 1992 à 1998, le tout via la Société nationale des hydrocarbures (SNH) du Cameroun. Selon la justice française, Raymond Bernard aurait ainsi constitué un patrimoine de 20 millions de francs, sans avoir « jamais travaillé ». De même, le siège parisien d'une organisation ésotérique créée par Raymond Bernard, l'ordre souverain du temple initiatique (OSTI), a été acquis au 22, rue Beaunier dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris grâce à un prêt sans intérêt d'un montant de 40 millions de francs français accordé par le président camerounais.





© Journalducameroun.com

Fcfa

Selon Africa Confidential d'octobre 2005, reprenant le travail d'une ONG londonienne, les largesses de Paul Biya serviraient aussi à amadouer l'opposition: le leader de l'opposition John Fru Ndi aurait ainsi accumulé une fortune de plus de 125 millions de dollars, dont « plus de 70 % de l'argent provient de ses deals politiques avec le chef de l'État camerounais en fonction », en particulier « entre juin 2002 et 2005 ». John Fru Ndi a nié. Certains soupçonnent également l'homme fort de Yaoundé d'utiliser des prénoms pour gérer sa fortune, notamment en Suisse. Il y réside régulièrement et sa fille Anastasie Brenda Eyenga Biya fait ses études au Collège du Léman à Versoix, à quelques kilomètres de Genève. Le journal The African Independent, particulièrement critique envers le gouvernement Biya, estime par ailleurs que le fils du président, Franck Biya, a un rôle clé dans la gestion du patrimoine familial. Il gagnerait, selon ce quotidien, « 9 milliards de francs CFA par mois dans la mafia du bois » (13,7 millions d'euros). Son rôle dans l'exploitation forestière est, de fait, particulièrement décrié : attribution des concessions à ses sociétés (dont Ingénierie forestière) dans la plus grande opacité, évasion fiscale, non respect des contraintes environnementales, gestion douteuse des fonds de ses sociétés... 396 Naturalisé monégasque, le fils Franck serait propriétaire à Roquebrune-Cap-Martin, lieu de villégiature du Maréchal Mobutu, de la magnifique « Villa Isis », avenue Douine. Officiellement, la villa est au nom de « l'Immobilière du Sud Azur », une société au capital de 1000 euros sise promenade des Anglais à Nice, dont le gérant n'est autre qu'un certain Emmanuel Biya... le second prénom de Franck.

Outre l'exploitation forestière, les sources potentielles de l'enrichissement familial sont multiples. Selon un arrangement extrêmement commode, la loi de Finances autorisait le président, jusqu'en 1994, « en cas de besoin, à prélever et à affecter par décret à un compte spécial hors budget tout ou partie des résultats bénéficiaires des entreprises d'État ». Selon L'Événement du jeudi précité, « l'évaporation de 2,3 milliards de francs français [350 millions d'euros] pour la période 1988-1993, ainsi que l'évasion fiscale hors du Cameroun, de 20 milliards de francs français [3 milliards d'euros] entre 1988 et 1993 donne une idée des sommes détournées ». Ladite évaporation touche tous les secteurs. Dans le domaine pétrolier, une firme américaine évalue les pertes autour de 350 millions d'euros entre 1988 et 1993. Paris n'y voit rien à redire, à en croire l'ancien patron d'Elf Aquitaine Loïc Le Floch-Prigent : « Paul Biya ne prend le pouvoir qu'avec le soutien d'Elf pour contenir la communauté anglophone de ce pays » L'affaire Elf a, de facto, levé une partie du voile sur la grande corruption qui entoure les contrats pétroliers. Elf aurait ainsi prêté, en 1992, plus de 80 millions d'euros à la société nationale des hydrocarbures (SNH) du Cameroun, au profit de Paul Biya, via une banque des Îles Vierges. En contrepartie, Elf s'assurait un approvisionnement de pétrole par avance et engrangeait au passage une commission de plus de 20 millions d'euros par l'entremise d'Alfred Sirven.

Dix ans plus tard, les comptes gérés par Alfred Sirven étaient à nouveau crédités de 25 millions de dollars dans d'autres opérations de préfinancement pétrolier avec le Cameroun. Le 21 mars 2007 à nouveau, le PDG du groupe Total était entendu par la Brigade de répression de la délinquance financière, à Paris, pour une affaire de corruption au Cameroun. Pour le romancier camerounais Mongo Béti, « la politique française du pétrole en Afrique, [c'est] (...) la quête, sur le dos des Africains, de l'indépendance énergétique de la France ». Dans le domaine bancaire, Paul Biya et sa première épouse, Jeanne Irène, se sont vu également reprocher très directement d'avoir mis en faillite, à force de pillage, la Société camerounaise de banque (SCB), premier établissement bancaire du pays dans les années 1980. C'est l'ancien directeur de la SCB, Robert Messi Messi, aujourd'hui exilé au Canada, qui accuse le couple présidentiel d'avoir soutiré plus de 9 millions d'euros à la banque pour acquérir des villas, financer le palais présidentiel, la piste d'atterrissage et un golf dessinés par l'architecte Cacoub.

Après 1994 et la révision de la loi autorisant la cagnotte présidentielle, les « distractions de deniers publics », comme on dit au Cameroun, n'ont pas cessé pour autant : entre 1998 et 2004, elles dépasseraient les 2,8 milliards d'euros, selon les services du Contrôle supérieur de l'État camerounais<sup>405</sup>. Par ailleurs, certains journaux camerounais se demandent si, usant de prête-noms, le président camerounais n'aurait pas jeté son dévolu sur l'exploitation de la bauxite. Par un accord du 13 janvier 2006, le gouvernement camerounais cède l'exclusivité de

l'exploitation de la bauxite à la société Hydromine Inc., enregistrée dans le Delaware, qui n'a pourtant aucune expertise dans l'exploitation minière. Certains journalistes en concluent que Peter Brigger, le président d'Hydromine, par ailleurs spécialisé dans la location d'appartements de luxe en Suisse, serait le gérant occulte de la fortune du président camerounais.

Malgré les soupçons persistants autour du chef de l'État camerounais, le soutien du gouvernement français à Paul Biya ne se dément pas depuis 1982. Depuis les années 1950, où il militait avec le Dr Aujoulat contre les indépendantistes camerounais, l'attachement de Paul Biya à l'Hexagone ne s'est apparemment pas estompé. Sous sa férule, le Cameroun reste en effet pour l'État et les entreprises françaises un marché et un point d'ancrage déterminants en Afrique centrale. La population camerounaise, elle, enrage de ne pas bénéficier davantage des richesses phénoménales qui l'entourent. Chaque année, lors de la messe du Nouvel an, l'archevêque de Douala, Christian Tumi, se fait l'écho de cette exaspération, exhortant les gouvernants camerounais à « remettre l'argent volé dans les caisses de l'État »

#### **Mots clés**